

Nouveau virus de grippe

Les moyens de protection individuelle du personnel

29 avril
2009

Fiche 4



Si les informations contenues dans cette fiche étaient amenées à évoluer sensiblement, un flash d'alerte daté et numéroté serait immédiatement intégré sur le site Internet du MEDEF (www.medef.fr).

En conséquence, nous vous invitons à consulter régulièrement, et si possible quotidiennement, ce site afin de disposer des dernières recommandations.

Par ailleurs, si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, vous pouvez consulter les annexes figurant au sommaire du même site Internet.

En cas de survenue d'une pandémie humaine de grippe, il sera important de diminuer le risque de contamination interhumaine et de se protéger soi-même en appliquant **des mesures d'hygiène personnelle qui devront être renforcées.**

Le personnel devra être encouragé à prendre ces mesures d'hygiène personnelle pour diminuer le risque de transmission.

Comment éviter l'extension de la contamination interhumaine ?

1. Appliquer les consignes **d'hygiène personnelle** (décrites ci-dessous)
2. **Eviter le contact à moins d'un mètre avec des personnes contaminées ou suspectes d'être contaminées.** Si ce n'est pas possible, porter un masque FFP2, rester en retrait de la personne, éviter de lui serrer la main.
3. **Limiter les réunions de groupe** en fonction de l'évolution de la situation.
4. **Limiter strictement les déplacements non indispensables dans les zones affectées.**

En cas de phase pandémique avérée et en fonction de la contagiosité et de la gravité de la maladie :

- Privilégier le travail à domicile
- Ne pas utiliser les transports publics
- Ne pas prendre de repas en commun.

Comment se protéger soi-même et protéger les autres ?

1. **Le lavage des mains est un acte de prévention essentiel, car le virus peut rester « vivant » et actif plusieurs jours au niveau des surfaces contaminées.**

Le lavage peut se faire au moyen d'eau chaude et de savon, de solutions hydro alcooliques en lingettes ou gels), ou de gel antiseptique.

Inform

Le lavage des mains se fera toujours avant et après les repas, avant et après passage aux toilettes, et avant toute activité pouvant comporter un contact entre les mains et la bouche.

Lavage à l'eau et au savon : Après avoir ôté ses bijoux, se rincer les mains à l'eau chaude, puis frictionner toutes les parties des mains et des doigts, de même que les espaces interdigitaux et sous les ongles. Se rincer à l'eau chaude, puis s'essuyer les mains avec une serviette propre. On se servira de cette serviette pour fermer les robinets. Durée de lavage : 15 à 20 secondes au minimum.

Lavage avec une solution hydro alcoolique ou un gel antiseptique : Après avoir ôté ses bijoux, vérifier que le produit est bien en contact avec l'ensemble des surfaces des mains (paume, dos de la main, doigts, espaces interdigitaux, sous les ongles) et continuer à se frotter les mains avec le gel ou avec la lingette jusqu'à ce que leur surface soit sèche. Ne pas rincer à l'eau. Ne pas s'essuyer à une serviette. Durée de lavage : 15 à 20 secondes au minimum.

Pour un lavage des mains efficace, vous pouvez consulter :

http://www.grippeaviaire.gouv.fr/monquotidienpandemie/spip.php?page=article&lang=fr&id_article=15

2. Couvrir son nez et sa bouche en cas d'éternuement ou de toux.

Utiliser si possible un mouchoir en papier pour se couvrir le nez et la bouche et le jeter à la poubelle après usage

Se laver les mains après toute toux ou éternuement

3. Eviter tout contact des mains avec le nez, la bouche et les yeux.

4. Dépister le plus tôt possible les symptômes suspects pour alerter immédiatement le SAMU (tél : 15) :

Sensation d'état fiévreux

Fatigue et douleurs musculaires

Mal de gorge, toux, difficultés respiratoires, gêne thoracique

Mal de tête

5. Nettoyer les surfaces pouvant être contaminées tels que les lavabos, lunettes de toilettes, poignées de porte, rampes d'escaliers, objets personnels et plans de travail au moyen de solution chlorées (eau de javel) ou de solutions alcooliques.

Au niveau de l'entreprise, on pourra :

- Afficher les consignes d'hygiène (en particulier les notices sur les techniques de lavage des mains) dans les toilettes et lavabos.

- S'assurer que l'entreprise dispose de suffisamment de savons, serviettes, produits de nettoyage et décontamination des surfaces.

Le MEDEF se tient à votre disposition pour vous appuyer et vous aider au cas par cas, notamment en vous communiquant une « short list » de quelques cabinets présélectionnés, spécialisés dans la gestion de ce type de crise.

Attention : Cette fiche est un outil d'aide aux entreprises, à titre indicatif. Elle vient compléter les recommandations élaborées par les filières professionnelles et les pouvoirs publics. Elle n'a pas vocation à être exhaustive et sera complétée par le MEDEF au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

Une nouvelle fiche sera publiée dès que l'évolution de la situation sera nécessaire